Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 9470010
Centre d'intérêt: 815

Evaluation des programmes d'études : musique, primaire. -- [Québec] : Direction de la sanction des études, 1993.
11 p. : ill. ; 28 cm. -- (Feuillet d'information / Direction de la sanction des études du Québec)

Titre de départ. Code: 16-7907-05.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la sanction des études

Descripteur(s): Musique * Evaluation de programmes * Rendement scolaire * Primaire (Ordre d'enseignement)

Synthèse des principales données sur l'évaluation du programme de musique du primaire, recueillies auprès des élèves et des agents d'éducation. On y trouve les résultats des élèves à la partie écrite (moyenne de 64,4 %), à la partie pratique (moyenne de 62 % dans l'éxécution et de 44 % dans la création) et à l'épreuve totale (moyenne de 60,1 %). Les éléments positifs et négatifs du programme sont dégagés à la lumière des données obtenues.

Type de document:

9470010

Évaluation des programmes d'études
Musique, primaire
Feuillet d'information

Mai 1993 — Direction de la sanction des études

1. INTRODUCTION

Dans le présent feuillet, on trouve une synthèse des principales données sur l'évaluation du programme de musique du primaire, recueillies auprès des élèves ainsi que des agentes et des agents d'éducation. Un rapport détaillé a également été publié sur ce sujet.

2. OBJECTIF

En évaluant le programme de musique du primaire, le Ministère visait à recueillir des données sur les éléments suivants : la qualité du programme d'études, son implantation, les résultats obtenus par les enseignantes et les enseignants dans la mise en œuvre du programme, les conditions et les pratiques d'enseignement, les apprentissages des élèves, de même que la satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs, en vue de présenter les principales conclusions aux personnes qui prennent les décisions et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations.

3. PERSONNES CONSULTÉES

Le tableau 1 regroupe les données sur les personnes consultées et leur participation à l'évaluation du programme d'études. La participation a été jugée très satisfaisante.

Tableau 1 Documents expédiés et reçus selon les personnes consultées

PERSONNES CONSULTÉES	NOMBRE DE DOCUMENTS EXPÉDIÉS	NOMBRE DE DOCUMENTS REÇUS	POURCENTAGE DE PARTICIPATION (%)
	Questionnaires		
Directrices et directeurs d'école (119 écoles publiques, 19 écoles privées).	138	120	87
Personnel enseignant (119 écoles publiques, 19 écoles privées).	138	116	84
	Invitations	Présences	
Conseillères et conseillers pédagogiques (consultation de l'ensemble de ces personnes).	39	27	69
	Questionnaires		
Élèves (38 écoles publiques, 6 écoles privées)	1065	1000	94
	Épreuve		
	Partie écrite		
(38 écoles publiques, 6 écoles privées)	1065	1000	94
	Partie pratique		
(17 écoles publiques, 4 écoles privées)	559	472	84

4. RÉSULTATS DES ÉLÈVES

4.1 Opinion des élèves

Les 1000 élèves de sixième année, que comportait notre échantillon, ont été invités à répondre à cinq questions d'opinion portant sur le programme de musique qui leur a été enseigné.

Les données révèlent d'abord que 59 p. 100 des élèves ont l'habitude de répondre à des questions comme celles de l'épreuve de synthèse.

Par ailleurs, 74 p. 100 des élèves disent avoir eu l'occasion, dans leurs cours de musique au primaire, de comparer la musique de différentes époques. En ce qui concerne les créations sonores, 67 p. 100 des élèves en ont fait en sixième année, mais 11 p. 100 disent n'en avoir réalisé à aucun moment de leurs études au primaire. Quant à l'interprétation de pièces musicales, elle a lieu en cinquième et en sixième année pour près de 75 p. 100 des élèves. Cependant, 10 p. 100 d'entre elles et eux n'auraient jamais eu l'occasion d'interpréter une pièce dans leurs cours de musique.

En ce qui a trait à l'utilisation d'instruments à l'intérieur des cours de musique au primaire, elle est effective pour la quasi-totalité des élèves, soit 97 p. 100. Cependant, un peu plus de la moitié, soit 51 p. 100, disent n'avoir pas connu une grande variété d'instruments.

4.2 Résultats des élèves à l'épreuve de synthèse

L'épreuve de synthèse en vue de l'évaluation du programme était composée de deux parties : une partie écrite et une partie pratique. Cette dernière se subdivisait en deux volets : l'exécution et la création. Cette épreuve a été préparée par des comités composés d'enseignantes et d'enseignants ainsi que de conseillères et de conseillers pédagogiques sous la supervision d'une responsable en évaluation du Ministère. L'épreuve a également été conçue d'après la Définition du domaine, document n° 16-2510-10. Elle comportait la mesure de trois habiletés et de l'acquisition de cinq composantes, l'interaction d'une habileté et d'une composante constituant une dimension.

Au tableau suivant, on indique l'importance relative accordée à chacune de ces dimensions, de même que le nombre de questions ou de critères d'évaluation correspondants.

Tableau 2 Pourcentage de la note accordée à chacune des dimensions de l'épreuve de synthèse en musique pour le 2e cycle du primaire, et nombre de questions ou de critères d'évaluation correspondants

COMPOSANTES / HABILETÉS	PARAMÈTRES SONORES 40 %	ÉLÉMENTS DE GRAPHISME ET DE LANGAGE 20 %	ÉLÉMENTS DE STRUCTURE 20 %	ÉLÉMENTS DE TECHNIQUE 15 %	ÉLÉMENTS D'HISTOIRE 5 %
Identifier 50 %	Avec contexte sonore : 12 questions	Avec contexte sonore : 2 questions	Avec contexte sonore : 4 questions		Avec contexte sonore : 3 questions
	Sans contexte sonore : 1 question	Sans contexte sonore : 8 questions			
Appliquer 25 %	2 critères	2 critères EXÉCUTION	1 critère	2 critères	
Synthétiser 25 %	2 critères	CRÉATION	3 critères	1 critère	

4.2.1 Partie écrite

La partie écrite de l'épreuve de synthèse a été soumise à 1000 élèves des écoles publiques et privées (les mêmes qui ont répondu au questionnaire d'opinion), réparties dans toutes les régions administratives du Québec. Sa correction a été effectuée au Ministère.

La partie écrite vise à évaluer l'**habileté à identifier** des paramètres sonores, des éléments de graphisme et de langage, des éléments de structure ainsi que des éléments d'histoire. Elle comportait 30 questions : les 21 premières avec contexte sonore sur cassette et les 9 autres sans contexte sonore, tel que cela est indiqué au tableau 2.

> Pour l'ensemble de la **partie écrite de l'épreuve de synthèse, les élèves** ont obtenu une moyenne **de 64,4 p. 100. Elles et ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 60 p. 100 dans une proportion de 67,5 p. 100.**

Pour connaître la moyenne et le taux de réussite (proportion des élèves ayant obtenu une note supérieure à 60 p. 100) pour chacune des composantes de l'habileté à identifier, on consultera le graphique 1.

Graphique 1 Moyenne et taux de réussite des élèves pour quatre composantes de l'habileté à identifier

A) Paramètres sonores.
B) Éléments de graphisme et de langage.
C) Éléments de structure.
D) Éléments d'histoire.

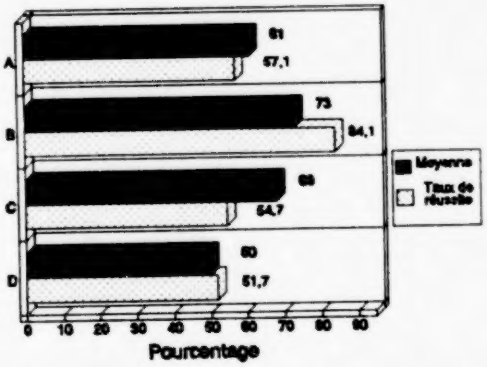

La plupart des élèves se montrent capables d'identifier les éléments de graphisme et de langage. Elles et ils réussissent beaucoup mieux à cette composante qu'aux trois autres. Dans l'ensemble, les résultats sont jugés satisfaisants. Cependant, en tenant compte que 50 p. 100 du temps d'enseignement est prévu pour cette habileté, dont 40 p. 100 pour les «paramètres sonores», les résultats attendus étaient supérieurs aux résultats obtenus pour cet aspect.

4.2.2 Partie pratique

La partie pratique a été soumise à 472 élèves. Son évaluation était sous la responsabilité de deux personnes mandatées par le Ministère.

4.2.2.1 Exécution

Dans cette partie, les élèves devaient exécuter une pièce instrumentale imposée. Elles et ils devaient utiliser soit le xylophone, soit la flûte à bec, selon le choix de l'enseignante ou de l'enseignant.

L'exécution instrumentale vise à évaluer l'**habileté à appliquer** des paramètres sonores, des éléments de graphisme et de langage, des éléments de structure ainsi que des éléments de technique.

Les juges devaient tenir compte de sept critères. Pour chacun des critères, les membres du jury indiquaient la réussite par la lettre A, et l'échec par la lettre B.

Résumé des critères

1. Respect du tempo.
2. Respect des paramètres musicaux indiqués.
3. Respect de la partition : hauteur des notes, valeur des notes et des silences, durée.
4. Respect du nombre de symboles dans chaque cellule.
5. Interprétation de la pièce sous la forme A B A en respectant l'ordre des séquences dans la partie B.
6. Technique de maintien de l'instrument.
7. Technique de manipulation de l'instrument.

Les élèves ont obtenu une moyenne de 62 p. 100. Elles et ils ont réussi (le seuil est de 60 p. 100) dans une proportion de 50,8 p. 100.

4.2.2.2 Création

Dans cette partie, les élèves devaient réaliser individuellement une création sonore qu'elles et ils devaient présenter par la suite. Chaque présentation devait durer au moins 20 secondes.

La création sonore vise à évaluer l'habileté à synthétiser des paramètres sonores, des éléments de structure ainsi que des éléments de technique. Les juges devaient tenir compte de six critères. Pour chacun des critères, les membres du jury indiquaient la réussite par la lettre A, et l'échec par la lettre B.

Résumé des critères

1. Faire un crescendo en utilisant des bruits corporels.
2. Produire une suite de sons courts et aigus avec la voix.
3. Structurer sa création en trois parties.
4. Faire preuve d'élaboration sur deux des éléments suivants : modes de production, aspect rythmique, aspect mélodique, moyens sonores et paramètres musicaux pendant les deux tiers de la durée de la pièce.
5. Faire preuve de cohérence entre la planification écrite et l'interprétation de sa création.
6. Manifester de l'aisance dans l'interprétation de la création.

Les élèves ont obtenu une moyenne de 44 p. 100. Elles et ils ont réussi (le seuil est de 60 p. 100) dans une proportion de 30 p. 100.

4.2.3 Épreuve totale

On compte 440 élèves qui ont passé l'épreuve écrite et les deux parties de l'épreuve pratique. Notons que la partie écrite comptait pour 50 p. 100 de la note totale, alors que les deux parties pratiques comptaient chacune pour 25 p. 100.

> Pour l'ensemble de l'épreuve, les élèves ont obtenu une moyenne de 60,1 p. 100 et ont réussi (le seuil est de 60 p. 100) dans une proportion de 54,5 p. 100.

La comparaison des résultats des élèves selon les trois parties de l'épreuve de synthèse se trouve au graphique suivant.

Graphique 2 Moyenne et taux de réussite des élèves pour le total de l'épreuve de synthèse et pour chacune de ses trois parties

A) Épreuve totale
B) Partie écrite (habileté à identifier)
C) Partie pratique : exécution (habileté à appliquer)
D) Partie pratique : création (habileté à synthétiser)

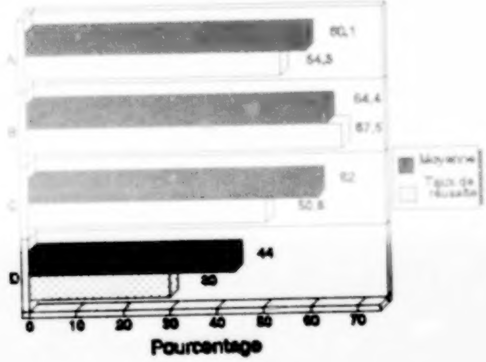

À l'examen du graphique, on constate que la partie écrite a été de loin la mieux réussie. Par contre, la création semble avoir été très difficile pour les élèves. En ce qui a trait à l'épreuve totale, un peu plus de la moitié des élèves l'ont passée avec succès.

À partir des résultats de l'ensemble de l'épreuve, on peut comparer ceux obtenus pour les différentes composantes du programme. Le graphique suivant illustre ces données et indique le pourcentage de temps d'enseignement pour chacune.

Graphique 3 Résultats des élèves selon les composantes du programme

A) Paramètres sonores (40 %).
B) Éléments de graphisme et de langage (20 %).
C) Éléments de structure (20 %).
D) Éléments de technique (15 %).
E) Éléments d'histoire (5 %).

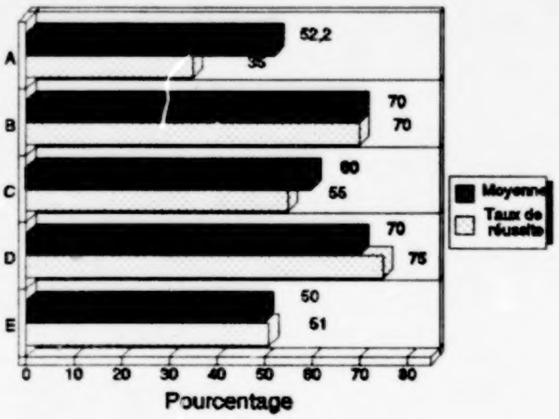

On peut constater que les composantes «éléments de technique» et «éléments de graphisme et de langage» sont les mieux maîtrisées par les élèves. Compte tenu de l'importance accordée dans le programme à la composante «paramètres sonores», soit 40 p. 100 du temps, on s'attendait à des résultats plus forts que ceux obtenus par les élèves. Pour ce qui est de la composante «éléments d'histoire», notons que l'importance qui lui est accordée dans le programme est moindre, soit 5 p. 100 du temps, et que par conséquent, les résultats moins élevés pour cette composante n'étonnent pas.

5. CONCLUSION

À la lumière de toutes les données recueillies, on reconnaît que l'objectif global est une force du programme et que la formulation des objectifs terminaux représente sa faiblesse.

Les directrices et les directeurs d'école reconnaissent que le programme doit être enseigné par des spécialistes en musique, déplorant ou relevant comme point négatif l'absence de spécialistes pour enseigner cette discipline. On constate que pour 7 p. 100 des écoles publiques, l'enseignement de la musique est confié à des titulaires. On rappelle que 43,8 p. 100 des écoles publiques ne donnent pas de cours de musique.

Le temps d'enseignement ne semble pas suffisant pour donner le contenu du programme tel qu'il est actuellement. Le personnel enseignant a apporté de nombreuses modifications pour ajuster le contenu, ce qui a eu des répercussions sur les résultats des élèves, puisque l'épreuve a été préparée à partir de tout le programme.

La presque totalité des membres de la direction des écoles a une opinion favorable sur le programme de musique, le reconnaissant comme un moyen de formation et de culture personnelle, comme un moyen d'intégrer les connaissances et les émotions et comme une activité complète en soi. D'ailleurs, pour six écoles sur dix, le projet éducatif encourage l'enseignement de la musique. On reconnaît également l'utilité dans d'autres disciplines, des habiletés acquises dans le programme de musique.

Les éléments positifs et les éléments négatifs suivants se dégagent de l'ensemble des données.

5.1 Éléments positifs

Formation et fonction

Dans l'ensemble des écoles publiques du Québec où, en 1991-1992, la musique était enseignée en 6ᵉ année, on reconnaît que 88 p. 100 du personnel enseignant était spécialiste en musique. L'évaluation du programme démontre que seulement 6 p. 100 des personnes consultées affirmaient ne pas avoir de formation particulière dans cette discipline. Les commissions scolaires semblent donc reconnaître majoritairement que la musique doit être enseignée par des spécialistes.

Perfectionnement

On constate un taux élevé de satisfaction pour le perfectionnement reçu au moment de l'implantation et en vue de la mise en œuvre du programme, sauf en ce qui a trait à l'évaluation. Les demandes de perfectionnement sur des aspects plus nouveaux tels le matériel, la nouvelle technologie et divers types de pédagogie confirment la satisfaction sur les autres aspects.

Ressources matérielles

Les classes utilisées sont soit une salle aménagée pour la musique ou une classe qui sert pour l'enseignement de plusieurs matières. Le matériel semble suffisant, sauf pour ce qui est des chaînes stéréophoniques et des instruments liés à la nouvelle technologie.

Évaluation formative

La majorité du personnel enseignant utilise l'évaluation formative et parvient à prévoir des moments à cette fin.

5.2 Éléments négatifs

Temps d'enseignement pour la mise en œuvre du programme

Les données révélaient un temps d'enseignement variable mais qui ne respecte pas toujours la volonté exprimée par le Ministère dans l'Instruction annuelle concernant le temps réservé aux spécialités en vue d'assurer un meilleur équilibre. Or, dans près de 80 p. 100 des écoles échantillonnées, moins de soixante minutes par semaine sont accordées à l'enseignement de la musique.

La mise en œuvre intégrale du programme est compromise pour une forte proportion des écoles. D'ailleurs, seulement 3 p. 100 du personnel enseignant réussit à voir tous les objectifs du programme. Par contre, 66 p. 100 des directrices et des directeurs d'école semblent dire que le temps consacré à l'enseignement de la musique est suffisant, alors que 57 p. 100 du personnel enseignant le trouve insuffisant pour donner le contenu du programme. La difficulté principale pour la mise en œuvre du programme, selon les conseillères et les conseillers pédagogiques, est le temps d'enseignement insuffisant accordé à ce programme.

Soutien pédagogique

La moitié des conseillères et des conseillers pédagogiques consacrent moins du tiers de leur temps au dossier de la musique. Ces personnes étaient insatisfaites de la préparation reçue au moment de l'implantation, et l'ensemble de ces personnes sont d'avis qu'un perfectionnement leur serait nécessaire. Rappelons qu'il y a peu de conseillères et de conseillers pédagogiques dans les commissions scolaires, soit 39, dont un peu plus de la moitié ont une formation universitaire en musique. La moitié du personnel enseignant est d'avis que le soutien reçu répond à ses besoins.

Orientations

Pour la moitié des enseignantes et des enseignants, les orientations devraient être clarifiées. Pour quatre enseignantes et enseignants sur dix, elles devraient être précisées dans d'autres termes, et pour trois d'entre elles et eux sur dix, elles devraient être actualisées. Par ailleurs, pour une même proportion, les conseillères et les conseillers pédagogiques s'abstiennent d'émettre une opinion très favorable sur les orientations, ce qui nous permet de se questionner sur celles-ci. Pour une même proportion également, les directrices et les directeurs d'école émettent certaines réserves quant à la compréhension des orientations.

Contenu (éléments notionnels et objectifs)

Le fait qu'une bonne proportion du personnel enseignant apporte des ajustements à tous les éléments du contenu, sauf pour ce qui est du «langage traditionnel», confirme que le programme tel qu'il est écrit n'est pas tellement suivi. On note que 59 p. 100 des conseillères et des conseillers pédagogiques souhaiteraient un regroupement des objectifs généraux, par exemple autour de trois axes (percevoir, faire et réagir). Les objectifs terminaux sont, dans l'ensemble, à revoir. On leur reproche leur imprécision et, par conséquent, leur mesure présente une difficulté au moment de l'évaluation. On déplore également le fait que les objectifs intermédiaires soient peu précis.

Guide pédagogique

Les activités suggérées ne sont pas complètes et ne sont pas en nombre suffisant. De plus, elles ne sont pas actuelles, en ce sens qu'elles ne tiennent pas compte de la nouvelle technologie.

Matériel didactique complémentaire

Il est jugé comme n'étant pas assez varié et en quantité suffisante par les conseillères et les conseillers pédagogiques. Le personnel enseignant a exprimé son opinion quant à l'importance de posséder une banque de partitions traditionnelles, des enregistrements d'œuvres et des guides d'activités.

Démarche pédagogique

L'étape «Réagir» est délaissée, car 45 p. 100 du personnel enseignant ne la pratique que très rarement ou jamais. La principale raison invoquée est le manque de temps.

Pratique pédagogique

La partie création visée par l'habileté à «synthétiser» et la dimension qui traite de «Réagir à l'événement musical» sont deux aspects qui sont peu pratiqués en classe. Les faibles résultats des élèves à l'épreuve pratique touchant la création trouvent là leur explication. On doit dire que la création permet de vérifier si l'élève peut réinvestir ses connaissances et les habiletés acquises dans l'exécution.

Évaluation sommative

Peu d'enseignantes et d'enseignants ont reçu de l'information sur la Définition du domaine en vue de l'évaluation sommative, et 43 p. 100 disent ne pas être en mesure de préparer une épreuve de synthèse. De plus, 57 p. 100 des conseillères et des conseillers pédagogiques n'ont pas implanté cette définition et un bon nombre sont en désaccord avec l'importance relative accordée aux habiletés et aux diverses composantes du programme.

6. RECOMMANDATIONS

Le bilan de cette opération peut être qualifié de positif dans l'ensemble. Des améliorations sont souhaitées pour le programme, mais il n'est nullement question de corrections fondamentales de tout le programme.

Les recommandations suivantes sont émises afin d'apporter des correctifs.

Pour le Ministère

- Actualiser les orientations du programme et les clarifier, tout en respectant l'objectif global qui fait l'objet d'un accord unanime.

- Revoir les objectifs terminaux et les objectifs intermédiaires afin de les préciser pour les rendre mesurables et les conserver par cycle.

- Assurer un perfectionnement aux responsables du dossier de la musique, aux spécialistes ainsi qu'aux directrices et aux directeurs d'école sur le programme révisé et sur l'évaluation des apprentissages des élèves en musique.

- Suggérer bon nombre d'activités complètes, variées et intégrant des pistes concrètes d'évaluation. Ces activités permettront d'exploiter l'habileté «à synthétiser», en favorisant la création sonore et en intégrant les étapes de la démarche pédagogique et celles de la démarche disciplinaire, puis elles tiendront compte de la nouvelle technologie.

- Revoir la Définition du domaine en vue de l'évaluation sommative et assurer un perfectionnement à ce sujet.

Pour les commissions scolaires

- S'assurer que les agentes et les agents d'éducation liés au dossier de la musique au primaire reçoivent le perfectionnement donné par le Ministère à la suite des améliorations apportées au programme.

- S'assurer de la mise en pratique du programme et favoriser la mise à jour du personnel en cause.

- Offrir au personnel enseignant le matériel adéquat pour donner le programme, notamment en ce qui concerne la nouvelle technologie et les appareils d'écoute et d'enregistrement.

- Examiner le temps consacré aux disciplines afin d'assurer un équilibre pour une meilleure formation de l'élève.

Pour le personnel enseignant

S'engager à se perfectionner sur le programme, en suivant les sessions données soit par le Ministère, soit par la commission scolaire afin d'offrir aux élèves un enseignement conforme au programme.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-7907-05